



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

**AVIS PUBLIC
ADOPTION DU RÈGLEMENT 452-2024 SUR LA TARIFICATION VOLUMÉTRIQUE DE
L'EAU POTABLE (NON RÉSIDENTIEL)**

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ :

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Hugues Jacob, directeur général et greffier-trésorier, ce qui suit :

Adoption du règlement 452-2024 sur la tarification volumétrique de l'eau potable (non résidentiel).

Le conseil municipal a procédé à l'adoption, lors de la séance ordinaire du 4 novembre 2024, à l'adoption d'un règlement portant le numéro 452-2024 sur la tarification volumétrique de l'eau potable (non résidentiel).

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à la suite du présent avis. Ce règlement entrera en force et en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Joachim, ce 5^e jour du mois de novembre 2024.

Hugues Jacob
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, Hugues Jacob, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Joachim, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public en date du 5 novembre 2024 aux endroits prévus par le règlement 433-2022.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 5^e jour du mois de novembre 2024.

Hugues Jacob
Directeur général et greffier-trésorier